

PROJET

Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal

Du Vendredi 13 Février 2026 à 19h00

Mairie de Saint-Hilaire-de-Brens

En présence de :

Laurent GUILLET,
Bernard CARRIER-SALVADOR-REDON, Isabelle JANAUDY, Hélène POULAIN, Régis YVRARD,
Fabien BILLET, Sabine DERRIEN, Fabien HOSTETTLER, Gisèle GUICHERD, Bertrand LEYDIER, Agnès MOREL, Marie-Odile SAMSON, Jean Pierre TERRIEUX.

Absence excusée :

Olivier ARZANO, Dorothée DELALANDE.

Pouvoir :

Olivier ARZANO à Hélène POULAIN.

Rappel de l'Ordre du Jour :

- 1- Election du Secrétaire de séance
- 2- Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du Samedi 10 Janvier 2026
- 3- Délibérations :
 - 3.1 Rattachement d'une délibération au conseil municipal du jour
 - 3.2 Signature d'une convention entre la commune et Mr Bellon concernant l'installation de deux puits perdus ainsi que d'une tranchée drainante
 - 3.3 Signature de la convention 2026 Commune de Vénérieu
 - 3.4 Signature de la convention 2026 Commune de Moras
 - 3.5 Demande d'un fonds de concours à la CC des Balcons du Dauphiné pour les eaux pluviales de la route de Mury et le Chemin du Montplaisant
 - 3.6 Signature de la convention avec l'association BIONAT
 - 3.7 Attribution des lots d'un marché de travaux (Route de Mury)
- 4- Point sur les travaux
 - Réhabilitation de la mairie
 - Travaux du SEPECC
- 5- Préparation des élections municipales
- 6- Point sur le recensement 2026
- 7- Bilan du mandat 2020-2026
- 8- Questions diverses

La séance est ouverte à 19h00.

1- Marie-Odile Samson est élue secrétaire de séance.

2- Compte-rendu du conseil municipal du Samedi 10 Janvier 2026 :

Le compte-rendu du conseil municipal du Samedi 10 Janvier 2026 est approuvé à l'unanimité des présents.

3- Délibérations :

3.1 Délibération n° 2026-02 pour rattachement d'une délibération au conseil municipal du jour :

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est possible avec l'accord de l'assemblée de rattacher une délibération qui n'était pas prévue à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Il est nécessaire ce jour de rattacher une délibération concernant la cession d'une parcelle à la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte **par 14 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention** le rattachement de cette délibération à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 13 Février 2026.

3.2 Délibération n°2026-03 pour signature d'une convention de mise à disposition pour la création de deux puits perdus ainsi que d'une tranchée drainante

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de réalisation du réseau d'eaux pluviales sont en cours sur la commune.

Il informe le conseil municipal que la commune doit réaliser deux puits perdus ainsi qu'une tranchée drainante, afin d'éviter que les eaux pluviales ne se déversent directement sur la route départementale. Ces travaux seront réalisés sur la parcelle Section A Numéro 745, propriété de Monsieur Gilles BELLON. Pour ce faire, le Maire propose à l'assemblée la signature d'une convention entre la commune de Saint-Hilaire-de-Brens et Monsieur Gilles BELLON dans laquelle :

Il est demandé à Monsieur Gilles BELLON de :

- Prévenir la commune dans le cas où l'utilisation de ces installations deviendrait impossible.
- Autoriser la commune de Saint Hilaire de Brens à effectuer sur la parcelle lui appartenant, les visites de contrôle des installations.
- Prévenir la commune de Saint Hilaire de Brens de toute mutation, location ou mise à disposition de sa propriété, cadastrée section A n° 745.

La commune de Saint Hilaire de Brens s'engage :

- A réparer les dégradations dont l'occupation et l'utilisation des installations par la commune seraient à l'origine, après un état des lieux contradictoire dressé à la fin de l'intervention.

La commune de Saint-Hilaire-de-Brens dégage Monsieur Gilles BELLON de toute responsabilité concernant l'utilisation de ces installations ou lors de leur entretien par les services compétents.

La présente convention ne donne lieu au versement d'aucune indemnité au profit du propriétaire.

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans.

Elle est renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 14 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention**, autorise le Maire à signer la convention entre la commune et Monsieur BELLON.

3.3 Délibération n°2026-04 : Convention avec la commune de Vénérieu

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint-Hilaire-de-Brens est en RPI (**R**egroupement **P**édagogique **I**ntercommunal) avec la commune de Vénérieu.

De ce fait la commune de Saint Hilaire de Brens accueille à l'école maternelle, à la cantine et à la garderie, les enfants de la commune de Vénérieu de la Petite Section à la Grande Section, et la commune de Vénérieu accueille à l'école, à la cantine et à la garderie, les enfants de la commune de Saint-Hilaire-de-Brens du CP au CM2, au titre du regroupement pédagogique.

Afin de pouvoir gérer équitablement les frais de gestion de chaque école, le maire propose de signer une convention avec la commune de Vénérieu au prorata des élèves qui sont répartis dans chaque école à savoir :

	SHB	VEN	TOTAL
Maternelle	20	33	53
Primaire Saint-Hilaire-de-Brens	3	7	10
Total SHdB			63
Primaire Vénérieu	34	60	

Total Vénérieu			94
Total RPI (sans Moras)			157

Nombre d'enfants du RPI année scolaire 2025-2026 : 166 enfants dont 157 pour Saint-Hilaire-de-Brens et Vénérieu.

Pour l'année civile 2026, la participation est définie en pourcentage du salaire des ATSEM :

- 38 % pour la commune de Saint Hilaire de Brens,
- 62 % pour la commune de Vénérieu,

selon un titre de recette établi par trimestre (Octobre à Décembre 2025, Janvier à Mars 2026, Avril à Juin 2026, Juillet à Septembre 2026) par la Trésorerie de La Tour du Pin après validation par la commune de Vénérieu et transmission par Saint-Hilaire-de-Brens, des bulletins de salaires des ATSEM.

Pour l'année 2026, il a été convenu qu'une somme fixe maximale de 42 400 € sera versée par la commune de Vénérieu à la commune de Saint-Hilaire-de-Brens (soit 10 600 € par trimestre).

Ce montant correspond environ au remboursement de la partie du salaire des ATSEM duquel est déduite la participation pour le surcoût d'une embauche supplémentaire à la garderie du matin et du soir à Vénérieu (4 032 €).

Est inclus également le versement de la subvention de 50 € par enfant de chaque commune (Pour l'année 2026, la commune de Vénérieu est redevable de 300 €)

Le calcul définitif basé sur les dépenses réelles de personnel sera réactualisé en fin d'année. Le montant de 42 400 € sera réajusté à la hausse ou la baisse en fonction de ce résultat sur la convention suivante.

Pour l'année 2025, après calcul des dépenses réelles, la commune de Vénérieu doit verser à la commune de Saint-Hilaire-de-Brens, la somme 5 083.32 €. (Un titre sera fait début mars 2026).

Pour l'année 2026, chaque commune paie sa participation à la natation scolaire de cycle 2.

Si la commune de Vénérieu doit acheter de nouveaux manuels scolaires, en accord avec la commune de Saint-Hilaire-de-Brens, cette dernière participera en fonction du nombre d'enfants en bénéficiant. Et réciproquement pour les enfants en classe de CP à Saint Hilaire de Brens.

L'abonnement du logiciel BL Enfance, facturé à la commune de Saint Hilaire de Brens, sera financé par chaque commune à hauteur de 50 %.

Pour l'année 2026, la facturation se fera en Juillet.

Depuis le 01 Septembre 2023, chaque commune reçoit et règle la facture du traiteur puis fait sa propre facturation mensuelle pour la cantine et garderie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve, et autorise Mr le Maire à signer la convention avec la commune de VENERIEU pour l'année civile 2026, **par 14 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.**

3.4 Délibération n°2026-05 : Convention avec la commune de Moras année scolaire 2025 - 2026

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint-Hilaire-de-Brens accueille à l'école maternelle durant l'année scolaire 2025-2026, **9 enfants** de la Commune de MORAS qui ne dispose pas d'équipement scolaire préélémentaire.

Devant le nombre d'enfants (8 enfants scolarisés depuis Septembre 2025 et 1 enfant arrivé Janvier 2026), une participation est demandée à MORAS suivant la nouvelle loi de décentralisation de 850 € par enfant scolarisé depuis septembre soit $850 \times 8 = 6800.00 \text{ €}$, + **510.00 €** pour l'enfant scolarisé début Janvier 2026 soit un total de **7 310.00 €**.

Il n'existe pas de réciprocité entre Moras et la commune ; en effet, les enfants de Saint-Hilaire-de-Brens qui sont scolarisés à Moras le sont par convenance familiale, ils pourraient tout à fait être accueillis à l'école de Saint-Hilaire-de-Brens.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **par 14 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention** autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Commune de MORAS.

3.5 Délibération n°2026-06 de demande d'un fond de concours auprès de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné pour l'eau pluviale de la Route de Mury et Chemin du Montplaisant

Le maire rappelle que la commune réalise des travaux pour mieux gérer les eaux pluviales et envisage de demander un fonds de concours à la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné pour participer à ce projet, à hauteur de 50% du montant hors taxe du reste à charge de la commune. soit **12 434 €**.

Le maire rappelle que le montant estimatif du projet (par la Société Ellipse) s'élève à **24 869 € HT**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à demander cette subvention **par 14 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention**.

3.6 Délibération n°2026-07 pour signature de la convention avec l'association BIONAT :

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal ce qu'est l'association Biodiversité Nature en Val d'Huert qui lutte contre le frelon asiatique. Il rappelle que depuis 4 ans, la commune signe une convention avec cette association.

Bilan année 2025 :

- 1 nid secondaire détruit route du Merlet le 06/10/2025
- 1 nid secondaire détruit au 155 impasse Côte de Remondière
- 1 nid secondaire détruit au 178 route de Vénérieu le 13/08/2025
- 1 nid primaire détruit en haut de la route du Mont.

Les tarifs pour 2026 restent inchangés :

- Adhésion à l'association 2026 – tarif collectivité/association/professionnel 30 €
 - Forfait pour l'année 2026 200 €
- Comprenant
- 2 réunions publiques
 - L'aide à la recherche de nids de frelons asiatiques sur 3 périodes :
Piégeage printanier,
Période de prédation avec le concours d'apiculteurs impactés et des habitants (Septembre)
Piégeage de fin de saison,
 - Le suivi des signalements jusqu'à la désinsectisation du nid.

Le Maire propose au conseil municipal de signer la convention d'adhésion à l'association BioNat en Val d'Huert pour l'année 2026 pour un montant forfaitaire de 230 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition **par 14 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention**.

3.7. Délibération n°2026-08 : attribution des lots d'un marché de travaux dans le cadre de l'aménagement de la Route de Mury

Les travaux du SEPECC ayant pris beaucoup de retard, il était nécessaire d'attendre le printemps pour refaire et sécuriser la Route de Mury. Une étude (avec plans) avait été préalablement réalisée par la Société Ellipse.

Le marché public de travaux relatif à l'aménagement de la Route de Mury, a été ouvert en 2 lots :

- Lot 1 : VRD (Voirie, Réseaux, Divers)

- Lot 2 : Revêtement

Il a été reçu 4 réponses pour le Lot 1, et 5 réponses pour le Lot 2.

La Commission d'appels d'offres s'est réunie le 22 Janvier 2026. L'analyse des candidatures a permis un classement des offres d'après des critères communs à tous les lots pour l'attribution des marchés : Coût des prestations (70 %) et Valeur technique de l'offre (30 %).

Au vu de cette analyse, la Commission d'appels d'offres propose l'attribution des marchés comme suit :

- Lot n°1 VRD : Groupement d'entreprises PAILLET/T-SPIE BATIGNOLLES, pour un montant de 58 000,00 € HT,
- Lot n°2 Revêtement : Groupement d'entreprises PAILLET/T-SPIE BATIGNOLLES¹, pour un montant de 65 976,50 € HT

Total des travaux = 123 976 € HT, hors frais d'étude et de cartographie.

Des aides ont déjà été demandées :

- Etat : 40 000 €
- Région : 26 000 €
- CC des Balcons du Dauphiné : 12 434 € (Voir délibération 3.5)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition de la Commission d'appels d'offres **par 14 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.**

4- Point sur les travaux

Réhabilitation de la Mairie :

La Réunion de chantier du jeudi 12 Février a permis :

- de valider le volume intérieur de la salle associative : plafond réhaussé en limite de toiture et tuyaux de chauffage et fourreaux électriques apparents sous plafond (« style industriel »).
- d'acter le placage des portes et la pose des bibliothèques (surcoût de 4 000 €), ainsi que l'intégration d'un module d'alerte à distance sur la chaudière (500 €)

Après ces derniers ajustements, l'Adjointe aux Finances prévient que le plafond budgété pour ces travaux étant atteint, aucun ajout supplémentaire ne sera plus acceptable.

Pour l'instant, le calendrier est respecté.

Travaux du SEPECC :

Mardi 17 Février : Le Chemin du Montplaisant sera fermé totalement à la circulation de 8h à 17h, et les travaux induisent une coupure d'eau sur la commune à partir de 8h30. Rétablissement de l'eau sans préavis en cours de journée.

5- Préparation des élections municipales

En raison des travaux de la mairie, le bureau de vote sera installé dans la salle mutualisée à l'Espace Fille Bergère.

Organisation des équipes du bureau de vote pour la journée du 15 mars :

Horaire	Adjoint* et Conseillers
08 :00 à 11 :30	Bernard CARRIER* – Sabine DERRIEN – Bertrand LEYDIER _ Olivier ARZANO
11 :30 à 15 :00	Hélène POULAIN* - Agnès MOREL – Jean-Pierre TERRIEUX – Marie SAMSON

¹ L'Entreprise T-SPIE Batignolles, plus spécialisée dans les revêtements, est installée à Morestel

6- Point sur le recensement 2026

Les chiffres officiels ne sont pas encore publiés.

Toutefois, la commune de Saint-Hilaire-de-Brens a fait preuve d'une belle citoyenneté : il y a eu 100% de réponses, dont 95% par Internet.

Le village regroupe 280 habitations dont les logements sont répartis en résidences principales, résidences secondaires, gîtes et logements vacants.

7- Bilan du mandat 2020-2026

Le maire lit un message de Dorothée DELALANDE qui regrette de n'avoir pu assister aux conseils depuis la rentrée de Septembre, ses enfants ayant des activités périscolaires les vendredis en début de soirée. Pour Dorothée, le mandat fut positif et intéressant. Elle aurait aimé pouvoir s'investir plus, le problème étant de gérer vie de conseillère, vie professionnelle et vie familiale. Elle remercie ses collègues et notamment le premier adjoint pour son large investissement dans tous les domaines de l'action communale.

Beaucoup de choses ont été accomplies durant ce mandat, prévues et imprévues :

- Bâtiments communaux :
 - o Réfection du clocher et étanchéité du porche de l'église,
 - o Réhabilitation de l'espace Jean Bouise (rendue possible grâce à la vente des anciennes toilettes publiques)
- Réfection de voirie :
 - o Rue des Ecoles,
 - o Chemin de Santalé,
 - o Chemin de Malatrai,
 - o et pour finir Route de Mury.

Celle-ci a été retardée jusqu'à la fin du mandat car il a fallu attendre le passage de la fibre optique, l'enfouissement de la moyenne tension, et la mise en séparatif et la réfection de l'adduction d'eau potable par le SEPECC.

8- Questions diverses :

Hélène POULAIN, Archivage

Il reste encore du travail d'archivage à finir avant l'issue du mandat. La date du 24 Février est retenue avec Gisèle GUICHERD et Marie-Odile SAMSON.

Isabelle JANAUDY, Communication :

Le nouveau site Internet est actif, il reste à finaliser les changements de logos sur toutes les pages.

Gisèle GUICHERD

Le quartier du Mont dénonce un problème récurrent de candélabre. La maintenance est attendue.

La vente de primevères au bénéfice de la Ligue contre le cancer est prévue le dimanche 8 mars matin sur le parvis de l'Eglise, devant l'Espace Jean Bouise.

Un nouvel abonnement de téléalarme a été souscrit.

Jean-Pierre TERRIEUX, Espaces verts

Un des chemins derrière le château, creusé par le passage des camions de la société Paillet, est devenu totalement impraticable pour les voitures, y compris les véhicules 4x4. Les chemins utilisés par les engins de chantiers seront vérifiés et re-stabilisés à l'issue des travaux.

Fabien Hostettler

Il est nécessaire que la voiture de la commune soit plus visible lorsqu'elle est utilisée par l'agent communal des espaces verts et stationnée à l'entrée du village, montée de Vénérieu.

Réponse du maire : en principe, le gyrophare est activé, mais ces derniers temps, la voiture avait un problème de batterie qui ne permettait pas sa mise en service.

Agnès MOREL, déléguée SEPECC

Le budget primitif du SEPECC a été voté lors de la dernière réunion, celui-ci est consultable sur le site du SEPECC

Le Syndicat est en train d'acheter des parcelles au niveau du rond-point de la gare de Saint-Hilaire-de-Brens pour installer un système d'assainissement de type filtre à roseaux. Pour mémoire, le hameau de la gare n'est pas relié à l'assainissement collectif du village.

Compte-tenu des travaux réalisés ces dernières années, les tarifs sont encore en augmentation.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Vendredi 6 Mars 2026 à 18h00. L'ordre du jour principal sera la présentation et le vote du Budget 2026.

La séance est levée à 20h50.

Réunions à venir :

Réunion de chantier SEPECC : Tous les lundis matin 10h00.

Réunion de chantier Mairie : Tous les jeudis matin 10h00.

Archivage : Mardi 24 février 09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00.